

J.S.P. 1

En JSP 1 : Les modalités d'évaluation (écrites ou orales) sont définies par le responsable de l'organisme habilité.

Le responsable de section se basera sur ces évaluations pour apprécier les connaissances acquises, en voie d'acquisition ou non acquises qui devront être revues dans les différents domaines.

CONTENUS DES EPREUVES

MODULE INCENDIE

Épreuve(s) écrite(s) ou orale(s) :

- ↳ Les équipements de protection individuelle,
- ↳ La protection respiratoire
- ↳ Le L.S.P.C.C.,
- ↳ Les échelles à mains,
- ↳ Les matériels de lutte contre l'incendie,
- ↳ Les principes de la DECI
- ↳ La marche générale des opérations de lutte contre l'incendie

MODULE ENGAGEMENT CITOYEN ET ACTEURS DE LA SECURITE CIVILE

Épreuve(s) écrite(s) ou orale(s) :

- ↳ Les valeurs et l'éthique des JSP
- ↳ Le réseau associatif fédéral,
- ↳ Le rôle du réseau associatif et ses valeurs
- ↳ L'engagement citoyen
- ↳ Les protocoles et cérémonies
- ↳ Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (IPCS)
- ↳ Les grades des sapeurs-pompiers

Evaluation(s) formative(s) sans critère de validation, servant uniquement à évaluer le niveau d'acquisition des connaissances.

Le suivi de l'acquisition des connaissances de chaque JSP/JMP s'effectue à l'aide du livret de suivi individuel.